Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : marché subséquent avec la société SCC pour le renouvellement de l'abonnement d'utilisation du logiciel Batiprix du groupe Moniteur destiné à 11 utilisateurs

N° : VA_DEC2026_757
Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre del'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

D'attribuer le marché subséquent n°24SI2603-007, relatif au renouvellement de l'abonnement d'utilisation du logiciel Batiprix, du groupe Moniteur, pour 11 utilisateurs, du 25 novembre 2026 au 24 novembre 2027, à la société SCC pour un montant global et forfaitaire de 8 846,40 € (huit mille huit cent quarante-six euros et quarante centimes). Cette attribution est prononcée en application de l'accord-cadre n° 24SI2603 et conformément aux critères de choix définis lors de la mise en concurrence des titulaires.

La présente décision prend effet à compter de sa notification au titulaire. Les prestations seront exécutées selon les conditions fixées dans l'offre de la société et le cahier des charges du marché. Le règlement des sommes dues s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures régulières, après déduction éventuelle des pénalités de retard ou de défaut d'exécution prévues au contrat.

Imputation comptable : 2051 020 3300
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 3 novembre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-230579A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 4 novembre 2026